



Madame, Monsieur,

Vous êtes intéressé-e par notre formation en sellerie.

Si vous souhaitez nous rencontrer et découvrir cette formation en activité, vous pouvez nous rendre visite de septembre à mi-décembre, de février à fin mars.

Au préalable, prévenez-nous de votre visite.

Les jours travaillés sont le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h. Nous organisons deux fois durant la formation une opération portes ouvertes le vendredi et le samedi (une en avril et une autre en novembre).

Vous êtes salarié-e dans une entreprise. Vous pouvez bénéficier du financement du coût de votre formation et rémunération par le biais du CPF de transition (dispositif remplaçant le congé individuel de formation). Pour l'année 2019 ce sont les OPACIF (OPCO) qu'il faut contacter. Dès 2020, la Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale prendra le relai.

a) **Conditions administratives à remplir pour faire votre demande :**

1) **Si vous êtes en CDI :** il faut justifier d'une ancienneté de 24 mois, discontinu ou non, dont 12 mois dans la même entreprise, quel que soit la nature des contrats de travail successifs.

2) **Si vous êtes en CDD :** il faut avoir travaillé 24 mois, consécutifs ou non au cours des 5 dernières années, dont 4 mois en CDD consécutifs ou non au cours des 12 derniers mois.

Exclus de ce dispositif : les contrats d'apprentissage, les contrats de professionnalisation, les contrats conclus avec un jeune au cours de son cursus scolaire ou universitaire, les CDD qui se transforment en CDI, les CUI CAE (Contrat Unique d'Insertion. Contrat d'Accompagnement à l'Emploi).

b) **La rémunération durant le CPF :**

La rémunération est maintenue sur le temps de travail sous réserve d'assiduité en centre de formation et en stage en entreprise. Ce qui est réalisé hors temps de travail n'est pas rémunéré.

Calcul de la rémunération : Elle est calculée sur la base d'un pourcentage du salaire moyen de référence (12 mois précédant le début de l'action de formation pour les salarié-e-s en CDI. Pour les CDD, le salaire moyen de référence est calculé sur la base des derniers mois en CDD à l'exclusion des contrats CUI CAE, apprentissage, professionnalisation).

Montant : Pour un salaire inférieur ou égal à deux Smic, la rémunération est maintenue à 100 %.

Pour un salaire supérieur à deux Smic, la rémunération s'établit à 90 % pour les formations s'étalant sur une année ou 1200 heures pour les formations en discontinu ou à temps partiel. Vérifiez les prises en charge possible auprès de l'organisme auquel vous dépendez, elles peuvent différer.

c) **Procédure à suivre :** à minima 4 mois avant le début de l'entrée en formation.

1) **Contactez votre Transitions pro.**

2) **Participez à leur réunion d'information.**

3) **Prenez rendez-vous avec un-e conseiller-ère pour construire votre projet de formation.**

4) **Demandez une autorisation d'absence à votre employeur (en précisant : l'intitulé, les dates, la durée, l'organisme de formation) et la faire parvenir par courrier recommandé avec accusé de réception ou en main propre en demandant un accusé de réception.**

5) **L'employeur a un mois pour répondre. Passé ce délai et sans réponse de sa part, la demande est considérée acceptée.**

6) **Demandez le dossier de prise en charge auprès de Transitions pro. Faire compléter le dossier par le centre de formation, vous et votre employeur. Rédiger une lettre de motivation et un CV à destination de la commission paritaire. Votre conseiller Transitions pro peut vous aider dans vos démarches.**



- 7) Déposer le dossier complet 60 jours avant le début de la formation auprès de Transitions pro. Votre dossier sera examiné lors de la commission qui précède votre entrée en formation au plus tard. En cas de réponse négative, vous pouvez déposer un recours en apportant des éléments nouveaux.

Vous allez trouver plusieurs documents dans cette lettre :

A conserver :

Un plan de formation comprenant les dates des périodes centre/entreprise
Liens vers la fiche RNCP CAP sellerie générale
Liens vers la fiche Carif Oref CAP sellerie générale

Si vous souhaitez être convoqué-e aux tests et entretien de sélection, il faudra nous faire parvenir les documents suivants complétés :

La fiche administrative
Le curriculum vitae
La lettre de motivation
Copie carte d'identité
Copie examen Education nationale à partir du CAP
Copie assurance responsabilité civile

Avant votre entrée en formation, des tests et entretien de sélection auront lieu sur une journée maximum :

- Nous débiterons par une information collective,
- Nous vous fournirons un questionnaire écrit portant sur votre connaissance du milieu, votre motivation, sur les bases en géométrie... (durée : une heure).
- Nous vous demandons de réaliser le traçage, le découpage, le montage et le collage avec du double-face en fonction des instructions (durée : une heure).
- Ensuite, nous vous recevons pour un entretien d'une ½ heure.

A la suite des tests, vous aurez une réponse sous 15 jours à 3 semaines par courrier ou courriel. Si la réponse est positive, nous vous indiquerons la procédure administrative à suivre, et nous vous joindrons les informations nécessaires pour la rentrée : le plan de formation détaillé, la liste d'outillages, le nom du ou de la formateur-riche, le règlement intérieur (à lire, imprimer et nous retourner signé, la fiche en cas d'accident à compléter et nous retourner, la liste hébergement, le plan détaillé.

Vous pouvez nous contacter si vous souhaitez plus de précision.

Dominique BESCOND.



ENCADRANT SELLERIE

Jonathan GONZALEZ

CAP sellerie générale

CQP sellier nautique

Formateur en sellerie

sessions 2011/2012,2012/2013,2013/2014 et depuis 2019/2020



Avec le soutien de
la Région Bretagne /

FORMATION SELLIER·IERE

891 heures en centre, 210 heures en entreprise au minimum

SEMAINES	COURS PRATIQUES	COURS THEORIQUES
1-3 (108 heures)	Module 1 : Apprentissage et maîtrise de la machine à coudre.	Présentation du métier et de ses opportunités.
4 (36 heures)	Module 2 : Exercices de maîtrise de la couture machine.	Application des diverses coutures.
5-9 (180 heures)	Module 3 : Travail de la mousse et confections de selles, coussins et couchettes	Application des diverses mousses. Prises de côtes. Coussinage.
10 (36 heures)	Module 4 : Couture manuelle	Divers fils et utilisation.
11 à 13 (108 heures)	Module 5 : Fabrication capots et protections. Capotage, winch	
14 à 21 (275 heures)	Module 6 : Tauds et capotes	Prises de côtes des tauds
22 à 23 (72 heures)	Module 7 : Vaigrage, gainage et rideaux	Divers matériaux
24 (36 heures) 25 (9 heures) Et en partie 26 (31 heures)	Module 8 : Les réparations Module 9 : Bilans Module 10 : Divers (TRE, égalité, développement durable, SST)	

STAGES EN ENTREPRISE

- 6 semaines de stage en entreprise (3 semaines en janvier, 3 semaines en mars/avril)
- Développement durable : sensibilisation aux éco-produits, au tri des déchets
- Information sur l'égalité des droits sont mis à disposition dans la bibliothèque.

DATES : en centre : du 22 septembre au 18 décembre 2021, du 24 janvier au 26 mars 2022, du 19 avril au 11 mai 2022.

En entreprise : du 3 janvier au 22 janvier 2022, du 28 mars au 16 avril 2022. Congés du 20 décembre 2021 au 2 janvier 2022

Dans le cadre des journées portes ouvertes, vous travaillerez les 5 et 6 novembre 2021 et les 22 et 23 avril 2022. Récupérations : les 2 et 10 novembre 2021 et 19 avril 2022 et 25 avril 2022.